



Ville de **Piraé**
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 040 / 2018 DU 23.08.18

Portant engagement à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par les travaux relatifs à l'opération de rénovation de réseau AEP – Tranche 2.

Date de convocation : 16 août 2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois août, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.															
Date d'affichage : 16 août 2018																
Date d'affichage du compte-rendu : 27 août 2018																
Date d'affichage de la présente délibération : 30 AOUT 2018																
Résultats des votes :	<table border="1"><tr><td>VOTANTS</td><td>29</td></tr><tr><td>POUR</td><td>29</td></tr><tr><td>CONTRE</td><td>00</td></tr><tr><td>ABSTENTION</td><td>00</td></tr></table>	VOTANTS	29	POUR	29	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"><tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr><tr><td>PRESENTS</td><td>21</td></tr><tr><td>PROCURATION</td><td>09</td></tr></table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	21	PROCURATION	09
VOTANTS	29															
POUR	29															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	21															
PROCURATION	09															
La délibération est adoptée à l'unanimité																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Jean CHICOU
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA		X	Lorraine HUNTER
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Samuel MOO SUNG
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Yvette LICHTLE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	21	12	9 procurations

DELIBERATION N° 040 / 2018 du 23.08.2018

Portant engagement à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par les travaux relatifs à l'opération de rénovation de réseau AEP – Tranche 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU Les articles L. 2573-29 et D. 2573-23 du Code Générale des Collectivités Publiques de Polynésie française concernant la mise en place de servitude de passage ;
- VU Le courrier n°6205 du 11 juillet 2018 du Haut-Commissariat de la République en Polynésie-française relatif aux modalités de dépôt, de présentation et d'instruction des demandes de concours financiers au titre du Contrat de Projet Etat – Polynésie française (2015/2020)
- VU La délibération n° 033 / 2018 du 23 août 2018 approuvant l'opération d'investissement de rénovation de réseau AEP Tranche 2 ainsi que son plan de financement et autorisant le maire à signer les marchés correspondants ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Comme demandé par le dispositif du contrat de projet et afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation du projet d'investissement de rénovation de réseau AEP Tranche 2, la commune doit s'engager à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétaires concernés par les travaux et à défaut, de lancer la procédure visant à demander au HCR d'instituer une servitude d'eau sur les parcelles privées.

Ces documents étant un préalable au commencement des travaux sur les parcelles concernées.

Après en avoir délibéré en sa séance du 23.08.2018 ;

ADOpte :

Article 1^{er} : La commune s'engage à obtenir toutes autorisations de passage amiables avec les propriétaires concernés par les travaux de l'opération de rénovation de réseau AEP Tranche 2 avant tout commencement de travaux. A défaut d'autorisation amiable, la commune engagera une procédure d'institution de servitude d'eau sur les parcelles privées concernées conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Maire et le Directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour le maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **30 AOUT 2018** et publication du **30 AOUT 2018**

Pour le Maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint



Edouard FRITCH
Le Maire